



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Responsable de service urbanisme

À la tête du service urbanisme de sa collectivité (commune, département), le ou la responsable du service urbanisme instruit avec son équipe les demandes de permis de construire. Il ou elle conduit aussi les projets d'aménagement de sa collectivité.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Secteur professionnel : Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du contact, J'aime organiser, gérer



© GeorgiNutsov/iStock/Getty Images

Le métier

Avec ses équipes, le ou la responsable du service urbanisme examine les dossiers de demande de permis de construire, déposés auprès de son service par les habitants de la commune ou par des promoteurs immobiliers. Son est objectif est de vérifier que les différents projets respectent les règles d'urbanisme en vigueur dans la commune (hauteur maximale des constructions, règles d'occupation des sols, distance des constructions par rapport aux voisins directs, à la voirie, aux réseaux d'eau, aux espaces verts protégés, etc.). Conseiller et informer les usagers fait aussi partie de ses missions. Ce ou cette responsable conduit également des projets d'aménagement au sein de sa collectivité territoriale : redynamiser un centre-ville, rénover une place, créer des pistes cyclables, édifier un complexe sportif ou une médiathèque, ou encore bâtir des logements sociaux. Pour que les projets aboutissent, il ou elle doit maîtriser le droit de l'urbanisme et mener une veille sur les évolutions de la réglementation. Des compétences en communication et en négociation lui sont essentielles sur le terrain, pour animer des réunions de concertation avec tous les acteurs concernés par les projets d'aménagement (les élus, les habitants de la commune, les partenaires institutionnels comme l'État, la région ou le département), puis pour suivre les chantiers réalisés par les entreprises de construction et/ou de travaux publics.

Les études

Après le bac

5 ans pour obtenir le master urbanisme et aménagement ou ville et environnements urbains ; diplôme d'État d'architecte ou diplôme d'ingénieur spécialisé en génie urbain

bac + 5

- [Diplôme d'État d'architecte](#)
- [Master mention droit de l'environnement](#)
- [Master mention droit de l'environnement et de l'urbanisme](#)
- [Master mention urbanisme et aménagement](#)
- [Master mention ville et environnements urbains](#)

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Centres d'intérêt

[J'ai le sens du contact →](#)

Autres métiers à découvrir

Conseiller technique en accessibilité

Chargé d'études plu (ou plui)

Ingénieur en chef territorial

Attaché territorial

Urbaniste